



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 8709

Texte de la question

M. Jean-Yves Chamard rappelle a M. le ministre de l'education nationale que le regime de retraite des enseignants du secteur prive est moins favorable que celui applicable a ceux du secteur public. Il lui demande quelles sont les conclusions du groupe de travail constitue a ce sujet, en application de l'accord du 13 juin 1992, et quelles mesures il compte prendre afin de remedier a cette situation.

Texte de la réponse

Un groupe de travail technique, a caractere interministeriel, etudie les conditions de retraite des maitres de l'enseignement prive par comparaison avec les agents publics. Il va deposer ses conclusions d'ici la fin de la presente annee. Il conviendra d'etudier les incidences sur les retraites des maitres contractuels des recentes modifications introduites dans le regime general de la securite sociale. Un decret du 28 aout 1993 prevoit en effet l'allongement de la periode de cotisation et du salaire de reference. Les dispositions necessaires devront etre prises pour que soit respecte le principe de parite, selon des modalites qui seront definies tres prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Chamard Jean-Yves](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8709

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4323

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 255